ARRÊTÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

ARRÊTÉS TEMPORAIRES

- Arrêté municipal n° 88/2026 du 04 novembre 2026, portant à titre temporaire d'une autorisation de stationnement pour des opérations de repérage d'amiante sur les réseaux d'eaux sur la commune, à compter du 09 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux.
- Arrêté municipal n° 86/2026 du 28 octobre 2026, portant à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation interdite Chaussée du Ru et un stationnement interdit dans toute la Chaussée du Ru, à compter du 30 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux entre 9h00 et 17h00
- Arrêté municipal n° 85/2026 du 28 octobre 2026, portant à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation interdite Sente du Haut du Toit et un stationnement interdit dans toute la Sente, à compter du 23 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux entre 9h00 et 17h00
- Arrêté municipal n° 84/2026 du 28 octobre 2026, portant à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation interdite Sente de la Clotée et un stationnement interdit dans toute la Sente, à compter du 16 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux entre 9h00 et 17h00
- Arrêté municipal n° 83/2026 du 27 octobre 2026, portant à titre temporaire, d'un stationnement interdit à tous les véhicules sur le fond à droite en entrant sur le parking face au cimetière et sur une place de borne de recharge électrique le 02 et 03 novembre 2026.
- Arrêté municipal n° 82/2026 du 27 octobre 2026, portant à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation alternée manuellement Chemin des Roches et un stationnement interdit à hauteur des travaux face au n° 11 à compter du 23 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux entre 9h00 et 16h00.
- Arrêté municipal n° 81/2026 du 27 octobre 2026, portant à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation alternée manuellement Chemin Blanc et un stationnement interdit à hauteur des travaux au n° 54 à compter du 16 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux entre 9h00 et 16h00.

- Arrêté municipal n° 80/2026 du 27 octobre 2026, portant à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation alternée manuellement Sente du Haut du Toit et un stationnement interdit à hauteur des travaux au n° 7 Bis à compter du 09 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux entre 9h00 et 16h00.

- Arrêté municipal n° 79/2026 du 27 octobre 2026 portant, à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation interdite Sente du Haut du Toit sauf riverains et un stationnement interdit à hauteur des travaux au n° 7 Bis, à compter du 02 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux entre 9h00 et 16h00.

- Arrêté municipal n° 42/2026 du09 juin 2026 portant, à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores et un stationnement interdit Rue du Bas de Villiers en allant du chantier, pour des travaux de réalisation de renouvellement de la canalisation d'eau potable à compter du 15 juin 2026 et ce jusqu'à la fin des travaux.

- Arrêté municipal n° 36/2026 du 1er juin 2026, portant, à titre temporaire, d'une mise en place d'une circulation alternée et d'un stationnement interdit à hauteur des travaux Sente du Bas du Toit pour des travaux de réalisation de travaux d'enfouissement du réseau aérien BT à compter du 08 juin 2026 et ce jusqu'à la fin des travaux

ARRÊTÉS PERMANENTS

- Arrêté municipal permanent n° 78/2026 du 21 octobre 2026 prescrivant l'interdiction d'arrêt et de stationner en face du n° 8 Rue du Bas de Villiers

- Arrêté municipal n° 647 du 08 juillet 1988, portant interdiction de circulation des véhicules automobiles de 12 tonnes et plus dans l'agglomération de Villiers sur Morin

- Arrêté municipal n° 65/2026 du 31 août 2026 portant création et règlementation des emplacements réservés aux véhicules électriques parking face au cimetière au fond à droite

- Arrêté municipal n° 63/2026 du 26 août 2026 portant création et règlementation des emplacements réservés aux véhicules électriques parking de la mairie à côté du transformateur

- Arrêté municipal n° 44/2026 permanent instaurant un panneau « STOP » à l'intersection du Chemin Vert et de la Rue du Bas de Villiers à compter du 15 juin 2026

- Arrêté municipal n° 84/2025 permanent portant interdiction à la circulation des véhicules de plus de 3T500 en transit dans la Rue de la Picardie prolongée.

- Arrêté municipal permanent n° 82/2025 du 1er octobre 2025 prescrivant l'installation d'écluses avec coussins berlinois Chemin Blanc à hauteur du n° 7, 29 et 49.
- Arrêté municipal permanent n° 58/2025 du 02 juin 2025 prescrivant **l'interdiction de stationner en face du 3 Impasse Rue Pierre Louis Menon**
- Arrêté municipal permanent n° 09/2025 du 28 janvier 2025 **prescrivant l'installation d'un coussin berlinois Rue de Voulangis ».**
- Arrêté municipal permanent n° 08/2025 du 28 janvier 2025 **prescrivant l'installation de deux coussins berlinois Rue du Touarte ».**
- Arrêté municipal permanent d'autorisation d'interventions urgentes de la saur sur la commune de Villiers sur Morin
- Arrêté municipal permanent n° 91/2024 du 07 octobre 2024 prescrivant l'**interdiction de stationner face au 21 chaussée du Ru**
- Arrêté municipal permanent n° 16/2024 du 08 mars 2024 **prescrivant la règlementation sur l'arrêt et lestationnement en pleine voie de circulation**
- Arrêté municipal permanent n° 112/2023 du 24 novembre 2023 d'**autorisation d'interventions urgentes de la SAUR sur la commune de Villiers sur Morin**
- Arrêté municipal permanent n° 106/2023 du 14 novembre 2023 prescrivant l'i**nstallation de deux coussins berlinois en béton côte de Dainville à hauteur du n° 14 Bis.**
- Arrêté municipal permanent n° 107/2023 du 14 novembre 2023 prescrivant l'**installation de deux coussins berlinois Sente du Pré Aubry à hauteur du n° 2 et 11.**
- Arrêté municipal n° 18-2023 du 16 février 2023 règlementant la **circulation restreinte par la pose d'une écluse simple sans place de stationnement sur la RD 406 – Avenue du Général Leclerc – face au n° 7**
- Arrêté municipal n° 17/2023 du 16 février 2023 règlementant la **circulation restreinte par la pose d'une écluse simple sans place de stationnement sur la RD 406 – Côte de Dainville dans le sens de la descente – face au 21 Bis et 21 côte de Dainville.**
- Arrêté municipal n° 16/2023 du 16 février 2023 portant sur la **création de 4 places de stationnement « Sente du Pré Aubry » – Réservé à l'aire de jeux à compter du 17 février 2023**
- Arrêté municipal n° 24/2022 du 17 mars 2022 règlementant le **régime de priorité au carrefour formé par la Rue de la Picardie et la Sente du Pré Aubry dans l'agglomération**

de Villiers sur Morin par la mise en place d'une panneau « STOP ».

- Arrêté municipal n° 20/2022 du 15 mars 2022 (annule et remplace l'arrêté municipal n° 871/1996) prescrivant la **limitation de vitesse à 30 km/h « Zone 30 » Rue de Paris et partiellement Côte de Dainville**
- Arrêté municipal n° 14/2022 du 04 mars 2022 règlementant **la circulation restreinte par chicane sur la RD 406 – Côte de Dainville dans le sens de la descente face au 2 Bis côte de Dainville et jusqu'au 1 Bis côte de Dainville**
- Arrêté municipal n° 46/2021 du 24 juin 2021 portant sur une **interdiction de stationnement à tous les véhicules devant les conteneurs à verres – parking du cimetière à compter du 24 juin 2021**
- Arrêté municipal n° 41/2021 du 09 juin 2021, prescrivant **l'entretien des trottoirs, l'élagage des plantations le long des voies publiques et le respect des règles d'utilisation de la voirie sur la commune de Villiers sur Morin.**
- Arrêté municipal n° 32/2021 du 12 mai 2021, portant sur une **interdiction aux chiens d'accéder dans l'aire de jeux et le boulodrome**.
- Arrêté Préfectoral n° 19ARS41SE du 23 septembre 2019-1 : **Lutte contre le bruit**
- Arrêté n° 23-2016 portant sur la règlementation **des dépôts de déchets sur la commune**
- Arrêté n° 25-2016 portant sur **l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique**
- Arrêté n° 45/2015 du 05 août 2015 portant sur **la divagation des animaux domestiques et les déjections canines**

MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

38 Rue de Paris
77580 VILLIERS-SUR-MORIN

01 64 63 46 50

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Villiers sur Morin